

Compte rendu de la séance du 27 mars 2021

Département de la
Lozère

République Française
COMMUNE DU POMPIDOU

Nombre de membres

en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Séance du 27 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée le 22 mars 2021, s'est réunie sous la présidence de Françoise SAINT-PIERRE

Sont présents : Françoise SAINT-PIERRE, Frédéric PANTEL, Jean VALMALLE, Julie ROSSET, Hilde VANHOVE, Bernard CHAPEL, Marylène PIN, Géraldine BENDER, Sylvie TINEL, Bernard GUIN

Représentée : Danielle ROCHER pour Hilde VANHOVE

Secrétaire de séance : Bernard GUIN

Ordre du jour

- 1) Autorisation d'ester en justice : affaire Monsieur Michel RIEUTORD c/ Commune du Pompidou
- 2) Courrier de SOLAIR ELEC (Entreprise PALMER) sollicitant la commune pour l'acquisition d'un terrain en vue d'y transférer son entreprise
- 3) Autorisation donnée au Maire à signer la convention à conclure avec « La Poste » et portant organisation de l'Agence Postale Communale du Pompidou
- 4) Questions diverses

Délibérations du conseil :

Objet : Autorisation d'ester en justice : affaire Monsieur Michel RIEUTORD c/ Commune du Pompidou

A l'unanimité, le Maire est autorisé, au nom et pour le compte de la Commune, à défendre les intérêts de la Commune en étant en justice, au besoin par ministère d'avocat, devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans l'affaire qui l'oppose à Monsieur Michel RIEUTORD, représenté par la SCP d'Avocats CGCB & Associés à Montpellier (dossier n° 2100755-4)

Courrier de SOLAIR ELEC (entreprise PALMER) sollicitant la commune pour l'acquisition d'un terrain en vue d'y transférer son entreprise

Le Conseil municipal ne se prononce pas sur cette demande, pas plus que sur celle, arrivée postérieurement, de Madame et Monsieur Julie et Sébastien ROSSET. Une réflexion globale sur le devenir de l'ensemble des terrains communaux sera engagée.

Objet : Autorisation donnée au Maire à signer la convention à conclure avec « La Poste » et portant organisation de l'Agence Postale Communale du Pompidou

A l'unanimité, autorise le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, la convention relative à l'organisation d'un Point de contact « La Poste Agence Communale » au Pompidou. Celle-ci est conclue pour une durée de 9 ans à compter de sa signature. Il est précisé qu'en contrepartie des prestations fournies par la Commune, La Poste s'engage à verser à la Commune une indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle ; celle-ci est fixée au 1^{er} janvier 2021 à 1 178 €/mois, soit 14 136 €/an, et peut être réévaluée chaque année au 1^{er} janvier, en fonction du dernier indice des prix à la consommation.

QUESTIONS DIVERSES :

a) Terrain de boules

Françoise SAINT-PIERRE fait part au Conseil municipal de l'impossibilité d'engager les travaux prévus au terrain de boules avant l'été prochain.

Il est décidé, pour cet été, de rendre praticable ce terrain (en retirant l'herbe, en faisant un apport de sable, en damant la surface) ; le nécessaire sera fait vraisemblablement dans le courant du mois de mai. Ce chantier sera réalisé soit en régie par l'employé communal, soit au travers d'un chantier participatif (quelques bénévoles se retrouvant pour effectuer les travaux)

Ce temps supplémentaire avant l'engagement de la réfection complète du terrain de boules sera mis à profit pour déposer des dossiers de demandes de subventions.

b) Proposition de la Commune de Molezon de conventionner avec la Commune du Pompidou pour l'utilisation de l'UNIMOG et de la balayeuse

Plutôt qu'une participation annuelle fixée par convention pour l'utilisation de ces équipements, la Commune du Pompidou privilégierait une proposition de tarif horaire ; la collectivité ne sollicitant la mise à disposition de l'UNIMOG et de la balayeuse que pour des besoins réels et ponctuels.

c) Première réunion de concertation pour le PLUI

Celle-ci aura lieu en principe le mercredi 21 avril à 10 h 30 à la Salle Polyvalente. Les courriers sont prêts à être envoyés ou distribués ; transmis par mail aux adresses qui ont été communiquées à la mairie. Des affiches seront également apposées.

d) Proposition de Julie ROSSET de convier les personnes intéressées à participer à une opération de fleurissement des espaces publics de notre village (lieux à définir et à choisir ainsi que la ou les journées, matinées ou après-midi, consacrées à cette animation)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 15.